

Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/02/2026 - B2026/002746 - 2011 B 01942 - 537 901 092 - 6IMO9

③

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		61MO9				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { Biens *	FD		FE		FF		
	Services *	FG	19110	FH		FI	19110	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	19110	FK		FL	19110	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	480	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	19590
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	883	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1607	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { (- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) * - dotations aux provisions	HS				GA	5080
							GB	
							GC	
							GD	
							GE	
	Autres charges (12)					GF	7570	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GG	12020
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	12020
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5823	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	5823	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-5823	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	6197	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		61MO9		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	0	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	930		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	19590	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	14323	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	5267	
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HQ		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières		HY	19110	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	5823	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont {	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatatives	A6	Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

6 IMO 9

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 800 Euros
Siège social à Seyssinet-Pariset (38170)
32 Rue de la Tuilerie
537 901 092 RCS GRENOBLE**

DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2024 RELATIVES AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE TRENTE JUIN A DIX-HUIT HEURES,

L'actionnaire unique de la société par actions simplifiée 6 IMO 9, au capital de 1 800 Euros, divisé en 1 800 actions de 1 Euro chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social 32 Rue de la Tuilerie 38170 Seyssinet-Pariset, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettre en date du 01 Juin 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Roger DAVID en sa qualité de Président.

Le Président dépose alors sur le bureau et met à disposition des actionnaires, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue régulière de la réunion, notamment :

- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que les bilan, compte de résultat et l'annexe arrêtés le même jour,
- Le texte des résolutions,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial de Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale constate que Monsieur le Président a satisfait à toutes les obligations légales et réglementaires concernant l'envoi et la tenue des documents et renseignements destinés aux actionnaires.

Le Président rappelle alors que l'ordre du jour de la réunion est ainsi conçu :

- Présentation du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
- Examen et approbation des comptes
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
 - Approbation de ces conventions
- Quitus du Président
- Affectation des résultats de l'exercice
- Questions diverses.

Le Président présente le rapport de gestion du Conseil d'Administration.



Enfin, le Président déclare se tenir, avec les membres du Conseil, à la disposition des actionnaires pour répondre à toutes questions qu'ils jugeraient utiles de formuler.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire mentionne l'absence de conclusion au cours de l'exercice, de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats de l'exercice, soit un bénéfice de cinq mille deux cent soixante-six € et 77cts(5266.77) :

- Au poste « réserve facultative » 5266.77 €

Conformément à la loi, il est précisé que les dividendes versés au cours des exercices précédents sont les suivants :

31/12/2019	0 Euros
31/12/2020	0 Euros
31/12/2021	0 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président et l'actionnaire unique.

Le Président



L'actionnaire

